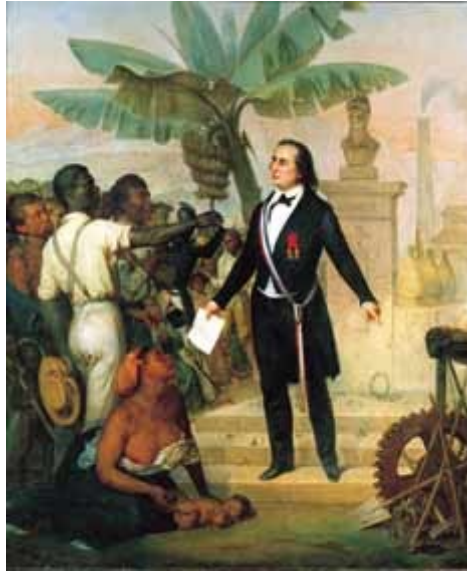


Art et esclavage (1848)

En relation avec l'analyse du tableau, souvent représenté dans les ouvrages scolaires,

« Sarda Garriga annonce aux Noirs de l'île de la Réunion leur libération »



Les extraits suivants permettent de rappeler le contexte et d'introduire une dimension comparative entre ce tableau très connu, commande de l'Etat et les faits historiques.

La seconde abolition est l'œuvre du gouvernement provisoire de la seconde République(1848)

Sur la proposition de Victor Schoelcher, secrétaire d'Etat à la marine chargé des colonies, l'Assemblée constituante décrète le 27 avril 1848 l'émancipation immédiate des esclaves: « *l'abolition immédiate et universelle de l'esclavage dans les colonies françaises.* »
Extrait du décret d'abolition du 27 avril 1848.

De vives appréhensions existent qui contrastent avec l'atmosphère transmise par le peintre, qui célèbre cette décision. Elles sont soulignées par Aimé Césaire dans son livre consacré à Victor Schoelcher paru en 1948 lors du centenaire, intitulé *Esclavage et colonisation*.

Les députés soulignent dans des courriers adressés au ministre leurs craintes et essaient de retarder la mise en place du décret assurant ainsi la défense des intérêts des propriétaires.

« *Nous avons de vives appréhensions que l'affranchissement des Noirs ne soit proclamé d'urgence, sous peu de jours, sans organisation du travail, sans indemnité. Une mesure prise ainsi serait inhumaine. Ce serait le signal des calamités qui ont perdu Saint-Domingue.* »

Malgré toutes ces démarches qui mettent le gouvernement en garde contre un affranchissement hâtif, la Commission de l'esclavage poursuit et termine ses travaux : *la seule chance des esclaves était une action gouvernementale énergique, un geste révolutionnaire, un acte fulgurant.* »

Le tableau offre une image de ce moment solennel et symbolique qui semble faire l'unanimité.

Cependant, des troubles éclatent dans les îles après l'annonce de la loi car les planteurs sont inquiets de la perte de leurs privilèges et de la fuite des anciens esclaves après l'annonce de

l'émancipation. Dans l'île de la Réunion (ancienne île Bourbon), les trois-quarts de la main d'œuvre avait fui par peur.

A la suite de la lecture du décret, objet du tableau, Sarda Garriga (1808-1877) commissaire de la République s'adresse aux Noirs le 20 décembre 1848. Il souligne l'importance de la loi et les devoirs qui découlent de ces nouveaux droits :

« Les décrets de la République française sont exécutés, vous êtes libres ; tous égaux devant la loi... Vous avez tous pris des engagements de travail, commencez-en dès aujourd'hui la loyale exécution... La colonie est pauvre ; beaucoup de propriétaires ne pourront peut-être payer le salaire convenu qu'après la récolte ; vous attendrez ce moment avec patience... Travaillons tous ensemble à la prospérité de notre colonie ; le travail de la terre n'est plus un signe de servitude ; depuis que vous êtes appelés à prendre votre part des biens qu'elle prodigue à ceux qui la cultivent. » Le discours est retranscrit dans la presse de l'époque.

Il va s'attacher à convaincre les parties en présence de l'intérêt de cette abolition (contrat de travail pour les anciens esclaves, par exemple) Il parcourt la Réunion pour convaincre au mieux.

Nicole Lucas, 2013